

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté, Égalité, Fraternité
Département de l'AIN – Arrondissement de BELLEY - Commune de LAGNIEU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024-05-06

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai, le conseil municipal de Lagnieu s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. André MOINGEON, maire.

Date d'envoi de la convocation : 7 mai 2024

Présents : André MOINGEON, Marie-Cécile GUERRISI, Cyril DUQUESNE, Sylvie DUMAIN, Alexandre NANCHI, Christel TROXLER, Bernard CHABOUD, Stéphanie VAUTE, Gérard BOREL, Robert LACOMBE, Gilles CELLIER, Annie BRISON, Patrick CORDONNIER, Dominique DALLOZ, Corinne MEILLANT, Yann GOAZIOU, Nicolas ROSSILLON, Véronique BLANCHET, Sébastien ROUX, Vanessa BURSIN (présente à partir de la délibération n°2024-05-02), Elmas TEKIN, Marina DELILLE, Walter COSENZA, Halit SAHIN.

Excusés et ont donné pouvoir : Guillaume LUFT (pouvoir à Sylvie DUMAIN), Stéphanie JULLIEN (pouvoir à André MOINGEON), Christophe HAYERE (pouvoir à Vanessa BURSIN), Roseline PIRET (pouvoir à Marie-Cécile GUERRISI), Irène ESCROUZAILLES (pouvoir à Halit SAHIN).

Secrétaire de séance : Sébastien ROUX

Objet : Centre balnéaire – tarifs saison 2024

VU la délibération n°2023-05-17 en date du 9 mai 2023 relative à la fixation des tarifs 2023 du centre balnéaire.

M. André MOINGEON, maire présente les tarifs 2024 du centre balnéaire :

CATEGORIE	Tarif résident de Lagnieu	Tarif extérieur
Entrée adulte	7,00 €	10,00 €
Entrée enfant (de 4 au 15 ans)	2,00 €	3,00 €
Entrée enfant (- 4 ans)	Gratuit	Gratuit
Carte abonnement adulte - illimité	50,00 €	
Carte abonnement enfant - illimité	25,00 €	
Carnet adulte - 10 entrées	35,00 €	50,00 €
Carnet enfant - 10 entrées	15,00 €	20,00 €
Carnet adulte - 5 entrées	25,00 €	30,00 €
Carnet enfant - 5 entrées	9,00 €	10,00 €
Location de fauteuil bain de soleil (carnet de 5)	10,00 €	10,00 €

Il précise qu'un justificatif sera systématiquement demandé pour avoir accès aux tarifs « enfant » et « résident de Lagnieu ». Les cartes d'abonnement sont nominatives. Les carnets adultes et enfants sont nominatives et peuvent être délivrés par foyer sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les tickets d'entrée, les cartes d'abonnement et les carnets sont valables uniquement pour la saison en cours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Lagnieu, le 16 mai 2024.

Le maire,
André MOINGEON



Date affichage du CR : 17 mai 2024. Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Objet de la délibération : Centre balnéaire - tarifs saison 2024
001-210102026-20240516-D20240506-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024